

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021**Point 9 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local**

Lors de la séance du 12 octobre 2020, le Conseil général a transmis le postulat de Mme Thérèse Anatrà-Luchinger cité en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« La commune de Bulle bénéficie de l'activité économique de nombreux indépendants et entreprises sur son territoire. Les trois secteurs économiques y sont actifs : agriculture, industrie, commerces et services. Le Service de la statistique de Fribourg dénombre, en 2017, 1'611 « Etablissements » implantés dans la commune pour 15'022 emplois au total :

Etablissements par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	1 611	2017
Secteur primaire	23	2017
Secteur secondaire	252	2017
Secteur tertiaire	1 336	2017

Emplois, par secteur économique (STATENT) dès 2011

En tout	15 022	2017
Secteur primaire	71	2017
Secteur secondaire	4 864	2017
Secteur tertiaire	10 087	2017

Le tissu économique de la commune est varié et doit être considéré en cela comme une chance et une opportunité. Cela étant, le groupe PDC/PVL se préoccupe de la situation des nombreuses surfaces commerciales vides actuellement et du tournant que vit plus généralement le commerce de détail. La crise actuelle fait également peser de nombreuses et lourdes inconnues, tant sur le plan fiscal que sur l'existence même de ces acteurs économiques.

La promotion économique est certes conditionnée par la disponibilité de terrains aménageables ou constructibles et la politique économique doit principalement être traitée au niveau fédéral et cantonal. Cela étant, nous estimons qu'il est de la responsabilité de la Ville de se doter des moyens à même d'organiser et de professionnaliser ses relations avec les entreprises actives sur son territoire.

Il est aujourd'hui nécessaire qu'une structure de soutien au commerce et à l'économie soit mise en place au sein de l'administration, au même titre que le groupement privé des commerçants qui existe déjà. En effet, le renforcement de la coordination entre les acteurs internes et externes à l'administration est primordial. Il permettrait un meilleur relais des besoins, des tendances et des préoccupations des acteurs économiques auprès du Conseil communal et, à l'inverse, une compréhension facilitée des enjeux, contraintes et décisions de l'Exécutif par les entrepreneurs. Le dicastère « Economie et Finances » ne disposant actuellement pas de ressources humaines dédiées au volet « Economie », la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local permettrait de combler ce manque de ressource. L'engagement d'un délégué économique permettrait aux commerces et aux entreprises de Bulle de bénéficier d'une personne de contact apolitique au sein de l'administration communale. En dialoguant de manière régulière et directe avec les entrepreneurs bullois, indépendants ou à la tête de PME ou de grandes entreprises, un délégué pourra mieux anticiper les événements et éventuellement contribuer à préserver les emplois sur le territoire. Renforcer la présence sur le terrain et les échanges informels avec les commerçants et entreprises permettra également de renforcer favorablement une bonne gouvernance.

Dans un premier temps, un engagement à durée déterminée pourrait être envisagé avec une évaluation des mesures de ce poste après un ou deux ans de fonctionnement. Ceci permettrait d'adapter, si besoin, les missions afin de mener, dans un second temps, une politique économique à plus long terme.

Par le présent postulat, le groupe PDC/PVL demande donc au Conseil communal d'étudier la création d'un poste de délégué à l'économie et au commerce local. En parallèle, il est également invité à évaluer la possibilité de créer un Conseil économique de la Ville ou des rencontres régulières, incluant possiblement des représentants de tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, commerces et services). »

2. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal partage l'ensemble des remarques et des préoccupations émises par la postulante. Il convient dans un premier temps de relever que la Ville de Bulle bénéficie d'une remarquable économie locale. L'étude publiée dans le mensuel *Bilan* en juin de cette année classe notre ville en tête des villes les plus dynamiques de Suisse romande. Ce résultat a notamment été obtenu grâce à de très beaux résultats concernant des critères comme les « conditions socio-économiques » et la « variation des emplois ». Bien qu'il faille toujours prendre le résultat de telles études avec précaution et recul, il n'en demeure pas moins que beaucoup de signaux sont favorables quant au développement économique de notre ville.

Le Conseil communal n'idéalise cependant pas la situation. Il sait depuis longtemps que, malgré un nombre important d'entreprises sur le territoire communal, il existe une très grande concentration de celles-ci dans quelques domaines bien définis comme :

- L'industrie qu'elle soit dans le domaine de la fabrication de machines et d'équipements ou dans celui de la pharma
- La construction
- Le commerce

Cette situation démontre une diversification relativement faible et par-là même une surexposition à des risques conjoncturels. Le secteur tertiaire est lui moins important qu'il ne peut l'être pour certaines villes plus importantes.

Au-delà, le Conseil communal, dans le cadre du projet de la mise en valeur de la zone de la Prila a commandé en 2019 une analyse économique à l'entreprise I Consulting (désormais CBRE). Cette étude relève qu'une analyse détaillée par secteurs d'activités reste pertinente dans une optique de promotion économique, mais qu'elle donne peu d'informations sur le rapport qu'entretiennent les entreprises avec le territoire dans une

logique systémique. Selon les dernières recherches en économie des territoires, les espaces urbanisés se développent surtout avec l'interaction de trois familles d'activités :

- Les activités productives : liées à l'exportation de biens et de services (industrie, industrie spécifique, tertiaire à haute valeur, etc.), elles créent la richesse, et leur développement induit la venue de nouvelles populations.
- Les activités résidentielles : liées à la consommation des populations et entreprises, elles contribuent à l'attractivité d'un territoire (restaurants, commerces, services à la population et aux entreprises, etc.), et leur croissance découle directement de l'augmentation de la population.
- Les activités urbaines : elles soutiennent l'ensemble du système territorial avec des fonctions supérieures qui hiérarchisent les territoires (transports, constructions, logistique, etc.).

Ces trois familles ont toutes leurs propres caractéristiques en matière de principes de localisation, de besoins urbanistiques et de relations socioéconomiques. De la durabilité d'un territoire dépend l'équilibre et l'interaction des composantes de ce système. Tout l'enjeu pour les collectivités publiques est donc de pouvoir en assurer le bon fonctionnement, en étroite interaction avec la croissance démographique.

De l'étude d'I Consulting, nous pouvons souligner que depuis 2011, les trois types d'activités ont progressé ainsi : les activités productives ont progressé de 7% pour représenter 29% des emplois (3'418 EPT en 2016) ; les activités résidentielles ont, elles, augmenté de 12% (5'232 EPT en 2016) alors que les activités urbaines ont progressé de 9% (2'905 EPT en 2016). Sous cet angle d'analyse, nous observons des taux de croissance sensiblement différents qui doivent pouvoir donner quelques indications quant aux entreprises souhaitables pour un développement harmonieux de notre économie.

Si l'analyse d'une économie locale doit s'envisager de manière globale (rapport I Consulting), le Conseil communal a également travaillé sur des analyses plus sectorielles et géographiquement ciblées. Il en est ainsi du rapport de la société Acompany de M. Nicolas Servageon, rendu en décembre 2017, étude sur la vitalité du commerce dans le centre-ville. Dans ses conclusions, le rapport souligne la vitalité et le dynamisme du commerce bullois et juge la situation de notre cité comme un exemple assez unique en Suisse romande. Bien entendu, le rapport souligne également que cette situation n'est pas forcément acquise à long terme et que notre ville a comme défi de maintenir cette situation. Les changements urbanistiques majeurs à venir (avec la nouvelle gare et son quartier notamment), l'arrivée de nouvelles arcades et la période de crise sanitaire que l'on rencontre peuvent mettre en danger l'équilibre actuel.

Le Conseil communal suit donc avec beaucoup d'attention l'évolution économique de la ville. Il considère que ce sujet primordial pour notre avenir est très complexe dans son approche puisqu'il convient de tenir compte d'un nombre très important de paramètres.

En l'état, le Conseil communal n'imagine pas que l'engagement d'un délégué à l'économie et au commerce local soit une solution suffisante pour relever les défis du développement économique. Celui-ci doit tenir compte de plusieurs éléments, dont notamment :

- La diversité des secteurs d'activités
- La qualité des emplois recherchés
- Le développement urbanistique et les possibilités de développement liées à l'aménagement du territoire
- Les volontés politiques des acteurs locaux

Le poste de délégué économique ne peut être envisagé que si un cahier des charges clair et détaillé est établi. Il doit l'être en tenant compte des différents paramètres cités ci-dessus, notamment en ce qui concerne les volontés politiques. Quelques communes de Suisse romande se sont risquées à créer de tels postes. D'après les informations en notre possession, il ne semble pas que ces engagements aient pu apporter tous les bienfaits attendus.

Le Conseil communal partage cependant l'avis que le sujet du développement économique est un axe crucial du développement harmonieux de notre cité. Afin de partager ses réflexions, le Conseil communal propose, dans un premier temps, de créer une commission consultative sur le sujet du développement économique. Cette commission, nommée par l'Exécutif et composée notamment de Conseillers généraux, aura pour mission de suivre le développement économique de notre ville et de faire des propositions.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard